

La communauté de communes et ses actions

La communauté de communes des 4 Vallées développe désormais ses projets sur le territoire des 12 communes qui la composent ; chacun des 6 vice-présidents de la communauté, vous expose un des domaines d'action dont il a la charge.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 VALLÉES (CC4V) AU SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Les familles résidant dans l'une des communes de la CC4V peuvent bénéficier de services d'accueil de l'enfance et de la jeunesse avec les 4 centres de Nogent-le-Roi, Chaudon, Faverolles et Néron, ainsi que le Point Rencontre Information Jeunesse. Ces structures dirigées par du personnel communautaire qualifié constituent un vrai service public de qualité.

Un transfert vers la communauté de communes (CC4V)

Lors de la création de la CC4V, les élus communaux avaient souhaité transférer les « centres de loisirs sans hébergement » de Nogent-le-Roi, Chaudon et Faverolles à la Communauté. Ce transfert a permis d'ouvrir les services d'accueil de l'enfance à toutes les familles, et, notamment, celles des communes de Coulombs, Lormaye, Senantes et



Saint-Lucien qui ne bénéficiaient jusqu'alors d'aucun accueil, le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

C'est désormais chose faite et toutes les familles peuvent aujourd'hui accéder à un centre « d'accueil de loisirs » tout au long de l'année, quelle que soit leur commune de résidence, si elle fait partie de la CC4V.

Depuis l'automne 2006, la CC4V a également repris la gestion du centre de loisirs de Néron, à la demande de l'association Familles Rurales et des élus locaux.



Les actions « jeunesse » également transférées

De la même manière, les actions concernant la jeunesse ont été transférées à la communauté de communes. Le Point Rencontre Information Jeunesse de Nogent-le-Roi, situé rue Charles Péguy,

accueille maintenant l'ensemble des jeunes des communes de la CC4V, le mercredi, le samedi et durant les vacances.



Dans le même temps, le Syndicat Intercommunal Jeunesse Temps Libre, créé entre plusieurs communes du secteur a été dissous.

4 structures à proximité

La CC4V gère désormais 4 « accueil de loisirs » (CLSH) :

– Nogent-le-Roi : capacité : 48 enfants de 3-6 ans ; 47 enfants de 6-11 ans

– Chaudon : capacité : 24 enfants de 3-6 ans ; 26 enfants de 6-11 ans

– Faverolles : capacité : 16 enfants de 3-6 ans ; 12 enfants de 6-11 ans

– Néron : capacité : 24 enfants de 3-6 ans ; 16 enfants de 6-11 ans

Ces 4 structures emploient 4 personnels de direction et 15 animateurs. Ce nombre d'animateurs peut s'élever jusqu'à 36 personnes en période de vacances d'été.

Les élus communautaires ont souhaité que ces structures per-





mettent un accueil de proximité pour les familles. Les enfants de Coulombs et Lormaye sont accueillis en priorité sur le centre de Nogent et ceux de Senantes et Saint-Lucien le sont à Faverolles (dans la limite des places disponibles).

Le diagnostic enfance-jeunesse

Dans le cadre de la signature du Contrat Temps libre entre la CC4V et la Caisse d'Allocations Familiales, il est nécessaire d'établir un diagnostic du territoire sur l'ensemble des structures permettant l'accueil des enfants de 0 à 18 ans. Cette étude recense également les besoins des familles et des acteurs des

actions jeunesse afin de déterminer quels sont les projets à réaliser dans les années futures.



Le Conseil Communautaire de la jeunesse (CCJ)

Les élus de la C.C ont souhaité mettre en place un conseil communautaire de la jeunesse afin de permettre aux jeunes de s'exprimer, d'initier et de mener des projets correspondant à leurs besoins. Composé d'adolescents, volontaires, il regroupe à ce jour 18 jeunes issus du collège Jean Moulin et 1 lycéen. Le 16 décembre dernier, a eu lieu la 1^{re} réunion du C.C.J du Conseil Communautaire de la jeunesse.

Jean-Jacques GUET

*Vice-Président chargé de l'Enfance et de la Jeunesse
Maire de Chaudon*

TRAVAUX À L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DES 4 VALLÉES

L'école de musique et de danse de Nogent-le-Roi est désormais gérée par la Communauté de Communes de 4 Vallées. Les élus communautaires ont décidé d'engager un ensemble de travaux sur les bâtiments utilisés par l'école.

Un bâtiment transféré en bon état général

Ancien logement de fonction de directeur d'école, le bâtiment qui abrite l'école de musique, rue des Écoles, à Nogent-le-Roi, avait fait l'objet au cours des deux dernières décennies de travaux de réfection de sa toiture, de remplacement de la chaudière, du ravalement de ses façades et de la réfection totale de ses installations électriques. Les services techniques nogentais en avaient repris les revêtements muraux voilà quelques années.



Des travaux nécessaires

Lors du diagnostic précédant le transfert du bâtiment, il était apparu nécessaire d'engager des travaux dans le bâtiment afin, d'une part, d'économiser de l'énergie et, d'autre part, d'apporter un confort acoustique aux musiciens.





Dès l'année 2006, le Conseil communautaire a voté les crédits nécessaires au remplacement des huisseries et des volets de l'école, ainsi que ceux de la salle dite du musée. Le changement des fenêtres et volets s'est effectué au cours de l'été 2006 et tout était prêt pour la rentrée des élèves, en septembre.



De nouveaux travaux en 2007

Afin de poursuivre les efforts entrepris l'an passé, les élus de la CC4V ont décidé de faire réaliser la réfection de l'ensemble des



murs, sols et plafonds des locaux de l'école. Plusieurs entreprises ont donc été contactées à cet effet.

(Les travaux d'entretien courant de l'école et les petites interventions quotidiennes sont assurés par les services techniques de la ville de Nogent-le-Roi. Ces prestations sont ensuite refacturées à la Communauté par la ville de Nogent-le-Roi).

B. Duverger

*Maire de Saint-Lucien
Vice-président
de la Communauté*

LA Z.A. DES BOULEAUX À FAVEROLLES UN PROJET COMMUNAUTAIRE

Initié par la commune de Faveroles à l'époque où la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) n'avait pas vu le jour, le projet de création d'une zone artisanale le long de la route de Condé-sur-Vesgre, à la sortie du bourg, a été élaboré par la commission « Développement Économique » de la CC4V. D'ici 6 mois, elle pourra accueillir jusqu'à 12 entreprises artisanales du secteur.

Un projet en forte évolution

Le projet de zone artisanale porté initialement par la commune de Faveroles a tout naturellement été repris par la



Communauté de Communes lorsque cette dernière a été créée, en décembre 2004. Les élus communautaires ont en effet tenu à poursuivre le travail engagé par leurs collègues de Faveroles, tout en permettant à ce projet d'évoluer.

Le conseil communautaire a en effet rapidement désigné un bureau d'études afin de mettre au point un cahier des charges du futur lotissement artisanal : caractéristiques des parcelles, des bâtiments, conception des réseaux, voirie de desserte... C'est le cabinet Forteau qui a été désigné pour mener toutes les études préliminaires.



Un dossier d'autorisation de lotir

S'appuyant sur l'expérience des élus de Faveroles et des membres de la commission du Développement Économique de



Citoyenneté

la Communauté de Communes, le bureau d'études s'est alors engagé dans l'élaboration du dossier d'autorisation de lotir. La surface de chaque lot a été fixée entre 1 200 et 2 400 m²; les hauteurs des constructions, leurs conditions d'implantation et leur aspect général ont été précisés.

Un souci d'aménagement paysager

Situé à l'entrée du bourg de Faverolles, en venant des Yvelines, la zone artisanale constituera demain l'entrée de la commune. Soucieux de la bonne intégration de ce projet dans son environnement, les élus communaux et communautaires se sont efforcés de rechercher un aménagement paysager à créer tout autour de la zone. Une bande verte de 10 m de large a été placée en périphérie des parcelles. Une zone verte a également été créée à l'entrée du lotissement, le long de la route départementale.

Aménagement de sécurité routière

Le débouché sur la route départementale a fait l'objet d'une étude particulière en liaison avec le Conseil Général. Un îlot central permettra d'assurer les entrées et les sorties de la zone en toute sécurité.

Le réseau d'éclairage public a été étendu jusqu'à l'entrée de la zone pour en sécuriser l'accès nocturne. Il est à noter que cet accès pourra être utilisé pour les douze parcelles de la Z.A., mais également pour les parcelles voisines.

Le coût de l'opération et le prix de vente des terrains

Le montant total de l'opération s'élève à 590 000 €. Une

Dotation de Développement Rural a été attribuée par les services de l'État. Le prix de vente des terrains s'élève à 22 € le m².

Compte tenu de ces éléments, les élus de la CC4V ont fixé le prix du m² de terrain aménagé à ?? € HT pour les parcelles possédant une façade sur route et à ?? € HT pour les autres terrains. Ces tarifs permettent d'équilibrer financièrement l'opération.

Où se renseigner ?

Au siège de la Communauté de Communes. Mlle ROUSSEL.
Téléphone : 02 37 51 42 88.

Alain FEYS

Maire de Faverolles

Vice-président de la CC4V

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dans le cadre des statuts de la communauté de communes des quatre Vallées, nous avons souhaité prendre en compte la problématique de l'habitat sur notre territoire par l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH).



Le PLH est un document cadre qui définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale.

Il a pour but d'étudier le marché de l'habitat sur un territoire et de définir des objectifs qui visent à améliorer son fonctionnement.



Après une phase de diagnostic, il énonce les principes et définit un programme d'actions pour les années à venir.



Sur notre territoire, la problématique du logement est une question importante pouvant revêtir différents aspects.



– Difficultés pour l'accession à la propriété de certains ménages et pour l'accès des jeunes à un logement locatif stable.

– Problème de la réhabilitation des logements anciens.

– Accompagnement du vieillissement de la population grâce à des logements adaptés.





- Amélioration des centres-bourgs.
- Manque de logements intermédiaires.
- ...

Le 9 novembre 2006, le conseil communautaire a voté le lancement de cette étude et a autorisé Monsieur le Président à organiser une consultation, en collaboration avec les services de la DDE afin de retenir un bureau d'étude.



Patrick Leonardi
Maire de Senantes
Vice-président de la CC4V

« PAR OÙ DONC QUE J'CHEMIRAI DEMAIN ? »

La CC4V a placé parmi ses objectifs une « étude de balisage des chemins de promenade » sur son territoire. Préalablement à ce balisage, la commission « Environ-

nement » de la communauté a effectué un recensement des itinéraires de promenades particulièrement intéressants et situés sur nos 12 communes. Ces itinéraires sont accessibles sur les pages internet de la CC4V et une brochure consacrée à ces promenades sera bientôt diffusée dans toutes les boîtes à lettres.

Le recensement des itinéraires

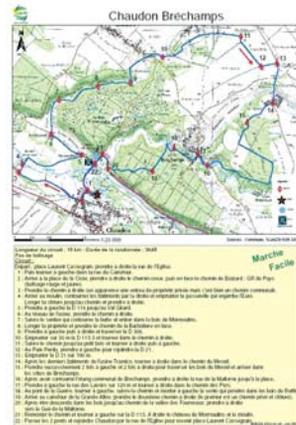
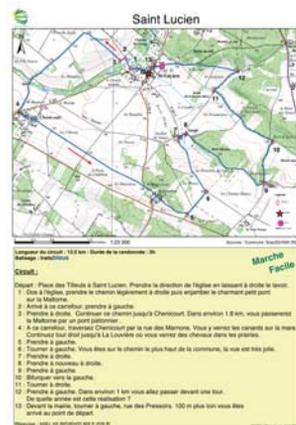
Les élus de la Commission Environnement de la CC4V ont entrepris depuis plus d'un an un très gros travail de recensement d'itinéraires de promenades à partir des 12 communes du territoire communautaire. Avec l'aide de délégués de chacune des communes concernées, un ou plusieurs itinéraires ont été reconnus sur le terrain. Cette reconnaissance a donné lieu à l'établissement d'une carte provisoire et à la rédaction de commentaires permettant aux promeneurs de s'orienter, mais aussi de découvrir l'environnement de nos communes.

Des fiches pratiques

À ce jour, 17 circuits de promenade ont été identifiés. Chacun d'entre eux a fait l'objet de la rédaction d'une fiche pratique spécifique organisée en 2 parties :

- la cartographie du circuit, tracée sur un fond de carte IGN au 25 000^e ou 20 000^e
- les commentaires : longueur du circuit, durée de la randonnée, couleur du balisage, caractéristiques de la marche (facile, difficile) et, bien entendu, toutes les étapes du circuit.

Chaque fiche pratique est accompagnée d'illustrations photographiques relatives au circuit proposé.



4 vallees.info

À télécharger sur internet

Les premiers circuits mis au point sont déjà accessibles sur les pages internet de la CC4V à l'adresse suivante : www.4vallees.info (rubrique 02 NOS SERVICES Promenades).

Et bientôt dans votre boîte à lettres

Les élus communautaires préparent actuellement l'édition papier de ces itinéraires. La brochure réalisée sera distribuée gratuitement dans toutes les boîtes à lettres des 12 communes de la CC4V, à partir du printemps.

Citoyenneté

À l'écoute de vos propositions

Vos élus communautaires ont recensé les itinéraires connus, mais vous avez peut-être connaissance d'autres itinéraires sur nos communes. Alors n'hésitez pas à nous transmettre vos propositions à l'adresse suivante : CC4V Mairie de Nogent-le-Roi 28210 NOGENT-LE-ROI.

Bertrand Thirouin

Maire de Lormaye

Vice-président de la CC4V

LA MAISON DE LA COMMUNAUTÉ

Durant l'année 2006, des travaux de réhabilitation de l'acte gauche de la mairie de Nogent-le-Roi ont été entrepris afin d'accueillir les bureaux de la CC4V.

Autrefois, appelés « annexe de la mairie » ces espaces ont abrité durant de longues années, les permanences des services sociaux et de la Médecine du Travail. La salle de réunions était également utilisée par les associations locales qui disposent désormais de locaux plus adaptés dans la « Maison des Associations » sise rue Maurice Glédel.

Cette installation a permis de mutualiser les moyens techniques en place (photocopieurs, standard, connexion internet) et



de favoriser la collaboration entre les services communaux et communautaires.

Avec un coût après subvention de 41 571,62 € ces nouveaux locaux composés de 3 bureaux et d'une salle de réunion sont affectés à la coordinatrice Enfance-Jeunesse, à la directrice de la Communauté de Communes et aux élus de la CC4V.

Ces locaux permettent la tenue des réunions de la CC4V (bureau, commissions techniques), ainsi que l'accueil des visiteurs.

Avec son installation dans ces nouveaux locaux, la Communauté de Communes des 4 Vallées dispose désormais d'un outil de travail adapté à ses besoins, avec une recherche d'économies basées sur la mise en commun des ressources matérielles avec les autres collectivités (mairie, syndicats).

Alain VAN STEENWINCKEL

Vice-Président chargé

des Finances

Maire de Néron

